

DIAGONALES

MENSUEL ROMAN D DE LA SANTÉ MENTALE

©Bilderbox

**Mourir
plutôt que souffrir**

Peut-on permettre ce choix?

Assurance invalidité

prélude à une réforme

DÉBUT D'ANNÉE studieux et sérieux pour la rédaction. Le dossier de «Diagonales» aborde le lourd sujet du droit de mourir lorsque l'on souffre trop. Comme pour d'autres maladies, la pathologie psychique est parfois telle que certaines personnes décident d'en finir. Des organismes comme Exit ont-ils le droit d'aider à mourir celui qui se sent atteint de façon incurable?

Mais, plus en amont de la réflexion: la maladie psychique peut-elle avoir un caractère incurable?

A ces questions primordiales, il y a peu de réponses. Plutôt des éléments, des pistes, des réflexions. La Commission nationale d'éthique pour la médecine humaine, la législation suisse, des membres du corps médical, des soins palliatifs se penchent sur l'euthanasie et les dangers de la mort préparée et du droit au suicide. Enfin, le GRAAP appose un non catégorique à ces pratiques. Dossier à lire en pages 4 à 8.

Pour ceux qui n'ont pas encore digéré les changements de la 4^e révision sur l'Assurance invalidité, voici la suivante. Le projet de la 5^e révision vise, entre autres, une réduction de 10% du nombre de rentiers. Le problème est arithmétique car, à l'autre bout de la chaîne, le nombre de rentiers ne cesse d'augmenter, et particulièrement dans le cas de maladies psychiques. C'est d'ailleurs eux qui risquent le plus de pertes de couverture. Dans cette nouvelle mouture, les concepteurs mettent très clairement l'accent sur un des principes de base de la LAI: la réadaptation et la réinsertion doivent primer sur la rente. Ce qui est une très bonne intention. Mais la Confédération donnera-t-elle aussi le budget que de telles mesures imposeront?

De nombreuses autres modifications sont prévues, comme la durée minimale de cotisation donnant droit à une rente AI qui passerait de un à trois ans, par exemple, ou l'avis seul des médecins des Services médicaux régionaux de l'AI pour se prononcer sur l'incapacité de travail de l'assuré. La CORAASP se positionne (voir pages 9 à 12).

Pour finir, il est difficile d'imaginer un redressement des finances de l'Assurance invalidité sans l'implication de chacun des acteurs de la société – assurance maladie, assurance chômage, patronat, services sociaux, etc. – et sans une réflexion approfondie sur les développements communautaires. Ce sera le défi de la 5^e révision.

Et à la place de la traditionnelle énumération des autres sujets du magazine, j'ai plutôt envie de penser à tous ceux dont la vie a basculé le 26 décembre dernier, dans les onze pays touchés par le raz-de-marée.

Lorsqu'on lutte pour faire reculer la maladie psychique, lorsqu'on se dit qu'une seule victoire rend le monde meilleur, on a du mal à ne pas hurler d'impuissance et de rage face à tous ceux qui ont sombré ou sombreront dans le désespoir et la folie d'avoir tout perdu!

Virginie Miserez,
responsable de la rédaction

4

Dossier Mourir plutôt que souffrir



Peut-on permettre ce choix?

9

Actuel Assurance invalidité



Prélude à une réforme

13

Réflexion
Une sexualité différente
Au-delà des tabous

14

Tous les droits
Le régime
de l'Assurance
invalidité
L'essentiel sur le droit
des assurés

15

Table ronde
Les difficultés du Jura
Solitude et amertume
des proches

16

Eclairage
Prévention du suicide
De la théorie
à la pratique

17

Parole d'auteur
Jalousie,
piment ou poison?
Willy Pasini décortique
le sujet

18-19

J'ai lu - J'ai aimé

20

Chanson
Mots Dom

21

Courrier des lecteurs

22

Dire et conter

23-24

Agendas